

SÉANCE ORDINAIRE

DU 7 OCTOBRE 2019

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 7 octobre 2019 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES) : Louise Rioux
Jonathan Rioux
Jocelyn Côté
Gisèle Saindon
Mireille Gagnon

ABSENT: Éric Veilleux

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.
.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.
.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 18 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
 4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
 5. Proportion médiane et facteur comparatif
 6. Projet : Écriture d'un livre
 7. Programme d'aide à la voirie locale, volet aux projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) /Reddition de comptes 2019
 8. Subvention au Programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi/ Monsieur Frédéric Dumas/ Comité de Relance de Saint-Éloi
 9. Subvention au Programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi/ Monsieur Normand Charron/ Comité de Relance de Saint-Éloi
 10. Tarif du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020
 11. Résolution carrière/sablière (comptable)
 12. Tournée de l'Ensemble Vocal Synergie
 13. Résolution - Municipalité alliée contre la violence conjugale
 14. Formation pompier
 15. Schéma couverture de risques en sécurité incendie
 16. Vente camion citerne Western Star 1996
 17. Voirie
 18. Divers
 - Avis de motion et présentation du projet de règlement #261 afin de procéder à la répartition du coût des travaux dans l'entretien du cours d'eau (branche 12 du ruisseau du Petit Sault)
 19. Période de questions
 20. Levée de l'assemblée
-

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

2019-10-131

2019-10-132

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

2019-10-133

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 7 octobre 2019.

Annie Roussel, directrice générale

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2019-10-135

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 10-2019 des comptes payés soit accepté au montant de \$69389.51 et que le bordereau numéro 10-2019 des comptes à payer soit accepté au montant de \$132 582.92 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

5. PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF

La directrice générale explique qu’elle a reçu du MAMOT une lettre qui a pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif pour l’exercice 2020. La proportion médiane s’établie à 100% et le facteur comparatif à 1.

.....

6. PROJET : ÉCRITURE D’UN LIVRE

Un contribuable fait part de son projet aux membres du conseil qui est l’écriture de ses mémoires.

.....

7. PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AUX PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION (PPA-CE) / REDDITION DE COMPTE 2019

2019-10-136

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi approuve les dépenses d’un montant de \$53916 relatives aux travaux d’amélioration, sur la Route Métayer, la Route des Lévesques et le Rang 4 Ouest, réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec exécutés pour un montant subventionné de \$13000 et joint à la présente une copie des pièces justificatives. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

.....

8. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR FRÉDÉRIC DUMAS / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI

2019-10-137

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2014-07-117;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que M. Frédéric Dumas a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2019;

À ces causes,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la 5^{ème} année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale. Ceci étant le paiement final.

.....

9. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR NORMAND CHARRON / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI

2019-10-138

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2014-07-117;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que M. Normand Charron a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2019;

À ces causes,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la 5^{ème} année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale. Ceci étant le paiement final.

.....

10. TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2020

2019-10-139

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte les tarifs applicables du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020.

.....

11. RÉOLUTION CARRIÈRE/SABLIÈRE (COMPTABLE)

2019-10-140

Attendu que le Gouvernement du Québec a adopté un régime en 2009 qui impose des droits à tous les exploitants de carrières, sablières et gravières au Québec concernant la quantité de matière qui transite à partir de leur site;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #198 en 2009 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Attendu que les argents recueillis servent à effectuer des travaux d'entretien ou de réfection du réseau routier municipal;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la Municipalité de Saint-Éloi remettra dans ces

chemins municipaux les sommes provenant des exploitants de carrières, sablières et gravières sur notre territoire concernant la quantité de matière qui a transité à partir de leur site. Le montant total reçu pour l'année 2019 sera pris pour effectuer des travaux de rechargement sur la Route Métayer.

.....

12. TOURNÉE DE L'ENSEMBLE VOCAL SYNERGIE

2019-10-141

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la Municipalité de St-Éloi verse un montant de 50\$ comme commanditaire à l'Ensemble Vocal Synergie pour leur projet qui consiste à faire en une journée, le tour de la MRC des Basques et de chanter un petit concert de Noël dans chaque municipalité. Cette activité aura lieu vers la mi-décembre 2019 et toute la population sera invitée.

.....

13. RÉOLUTION - MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

2019-10-142

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors de 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer Saint-Éloi municipalité alliée contre la violence conjugale.

.....

14. FORMATION POMPIER

2019-10-143

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou

à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier 1, 1 pompiers pour le programme Pompier 2, 2 pompiers pour le programme Matière dangereuse, 2 pompiers pour le programme opérateur de pompe, 4 pompier pour la formation de la caméra thermique et la brigade au complet pour le cours de secourisme au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Basques en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Basques.

.....

15. SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2019-10-144

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte le schéma de couverture de risque en incendie 2020-2025.

.....

16. VENTE CAMION CITERNE WESTERN STAR 1996

2019-10-145

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission public concernant la vente du camion citerne Western Star 1996;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 2 octobre 2019 à 15h00 au bureau de la municipalité en présence de Monsieur le maire et la Directrice Générale;

Considérant qu'il y a eu trois soumissionnaires qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

<u>ENTREPRISES</u>	<u>COÛT</u>
Monsieur Tommy Boutin Transport	9000\$ plus taxes
Camions Dubois	5656\$ plus taxes
9274-0620 Québec inc. (Paul-Hugo Ouellet)	5100\$ plus taxes

Considérant que Monsieur Tommy Boutin Transport est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au cahier de charges de la présente municipalité;

À ces causes,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi vend le camion citerne Western Star 1996 à Monsieur Tommy Boutin Transport pour le montant de 9000\$ plus taxes. De plus, Monsieur le maire, Mario St-Louis et/ou Madame la directrice générale, Annie Roussel, sont autorisés à signer tout document pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi concernant cette transaction.

.....

17. VOIRIE

Les membres du conseil discutent avec l'employé municipal sur les travaux à venir pour le mois d'octobre.

.....

18. DIVERS

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #261
AFIN DE PROCÉDER À LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX DANS
L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU (BRANCHE 12 DU RUISSEAU DU PETIT
SAULT)**

2019-10-146

Monsieur le conseiller Jocelyn Côté donne un avis de motion concernant le projet de règlement #261 afin de procéder à la répartition du coût des travaux dans l'entretien du cours d'eau (branche 12 du ruisseau du Petit Sault). Une présentation a été faite. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement.

.....

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été posée concernant le projet d'égout et une autre concernant le pick-up de voirie.

.....

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-10-147

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h43.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale